



## Réunion du Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse du 21 décembre 2023

### Compte rendu

Les membres présents du Conseil d'administration :

- Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente
- M. Alfred OBERLIN, Vice-Président (délégation pouvoir à Mme Anne-Catherine GOETZ)
- Mme Nathalie MOTTE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Peggy MIQUEE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Jean VERNE (pour Mme Delphine CHRISTOPHE), Membre, représentant de la DRAC (en visio-conférence)

Les membres excusés du Conseil d'administration :

- M. Marc MUNCK, Membre, représenté par Mme Claire Becker sans procuration (représentant de la CeA)
- M. Michel SPITZ, Membre, représentant la Ville de Colmar
- M. Antoine EHRET, Membre, représentant la Ville de Mulhouse

Autres présents :

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Nicolas BEAUCHEF, Directeur adjoint de la Culture, Ville de Mulhouse
- M. Charles CIVATTE, Administrateur de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

## Ordre du jour

### I. Introduction

1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 novembre 2023
2. Propos introductifs, Madame Anne-Catherine GOETZ / Monsieur Guillaume HEBERT

### II. Délibérations

1. Vote du budget primitif 2024 de l'OsM – Délibération n°007.7.1.1/23
2. Convention de subventionnement avec la ville de Mulhouse – Délibération n°008.7.5.8/233
3. Convention de prestation de service avec la ville de Mulhouse – Délibération n°009.7.10.5/23
4. Convention d'occupation du domaine public (La Filature) – Délibération n°010.3.3.2/23
5. Règles de passation des contrats, conventions, marchés et transactions de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse et constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre symphonique de Mulhouse – Délibération n°011/1.1.3/23
6. Convention de mandat entre l'OsM et la Filature – Délibération n°012.7.10.5/23

### III. Points divers

1. Réflexions sur la politique de vente de l'OsM pour la saison 2024-2025
2. Programmation des prochains Conseils d'administration de l'OsM pour l'année 2024

## Déroulé

Madame Anne-Catherine GOETZ ouvre la séance du Conseil d'administration à 10h20.

### I. Introduction

#### 1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 novembre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2. Propos introductifs, Madame Anne-Catherine GOETZ / Monsieur Guillaume HEBERT

Madame Anne-Catherine GOETZ présente aux membres du Conseil d'Administration le nouvel Administrateur de l'Orchestre, M. Charles CIVATTE, qui a pris ses fonctions le 11 décembre 2023.

Madame Anne-Catherine GOETZ rappelle ensuite les grands axes de la nouvelle politique culturelle de la Ville de Mulhouse qui a été présentée au Conseil Municipal du 14 décembre 2023 et dans laquelle l'OsM s'inscrit pleinement. Les grandes lignes de cette politique sont décrites ci-dessous.

Tendances qui traversent actuellement le monde de la culture :

- des difficultés économiques qui touchent toutes les structures culturelles ;
- la transformation numérique qui impacte l'économie culturelle ;
- l'importance grandissante des enjeux climatiques.

Le diagnostic de territoire local fait apparaître les points suivants :

- la culture est le premier budget de la Ville ;
- la Ville est forte d'un maillage culturel dense mais inégalement réparti ;
- on note la présence d'un tissu associatif très riche ;
- toutefois on retrouve un certain nombre de freins d'accès à la culture.

Fort de ce constat, les objectifs de la nouvelle politique culturelle de la Ville sont les suivants :

- développer le rayonnement et l'attractivité de la Ville ;
- prendre en compte les enjeux de société ;
- offrir une meilleure égalité des chances d'accès à la culture.

La nouvelle politique culturelle reposera donc sur trois axes de travail :

- renforcer la place de l'habitant ;
- renforcer les capacités créatives, notamment dans la filière des arts visuels et du spectacle vivant qui doit davantage toucher la population ;
- susciter le goût de l'art dès le plus jeune âge, en particulier grâce à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et les pratiques amateurs.

Les leviers qui seront mis en œuvre sont les suivants :

- développer des partenariats de terrain ;
- rechercher de nouvelles ressources ;
- être attentif à la question centrale du jeune public.

Dans la continuité de ce projet, Madame GOETZ informe les membres du Conseil d'Administration que des réunions de travail seront organisées au premier trimestre 2024 avec les membres pour construire le projet artistique et culturel de l'OsM. Ce projet artistique et culturel sera présenté au prochain Conseil d'Administration, puis à la DRAC en vue de l'obtention du label « Orchestre National en Région ».

Madame GOETZ rappelle que l'OsM s'inscrit pleinement dans la politique de la Ville : tant comme « Ambassadeur » de la Ville de Mulhouse qu'auprès du plus grand nombre, à la Filature ou sur le terrain.

Madame GOETZ remercie la DRAC pour son soutien constant, notamment en vue de l'obtention du label « Orchestre National en Région », que l'Orchestre ambitionne d'obtenir courant 2024.

Mme GOETZ cède la parole à Monsieur Guillaume HEBERT qui rappelle que depuis la création de l'OsM en 1867, aucun projet artistique et culturel n'a jamais été spécifiquement pensé pour celui-ci. Ce sera donc la première fois que les membres du Conseil d'Administration seront invités à réfléchir et à construire un projet.

Monsieur HEBERT annonce au Conseil d'Administration l'arrivée en janvier 2024 d'une responsable de l'EAC et indique que le projet d'Académie de l'Orchestre, validé par Mme le Maire, a vocation à diffuser la culture sur le territoire et à s'inscrire tant dans les orientations politiques de la Ville que de celles de l'Etat.

Monsieur HEBERT présente les deux grands axes du projet artistique et culturel de l'OsM :

- 1/ Positionner l'Orchestre comme « Ambassadeur de sa Ville » : garantir sa qualité artistique pour faire rayonner la Ville sur son territoire, sur le territoire national et international ;
- 2/ Renforcer la proximité de l'Orchestre avec la population.

Monsieur HEBERT présente quelques projets sur lesquels les équipes travaillent actuellement :

- pour la saison 2024-2025 :  
L'obtention du label « Orchestre National en Région ». Il exprime à ce propos son souhait que le label soit remis à l'Orchestre lors du premier concert symphonique de la saison 2024-2025 en septembre 2024, dirigé par le Directeur musical Christoph KONCZ, en présence du/de la Ministre de la Culture. A cette occasion serait organisé un concert qui mettrait en lumière l'Orchestre et ses partenaires artistiques (première partie Maîtrise de Colmar et Ballet de l'Opéra National du Rhin, deuxième partie centrée sur le répertoire symphonique).
- pour la saison 25-26 :  
Une collaboration avec les orchestres de Fribourg et/ou de Metz qui permettrait d'interpréter une œuvre d'effectif très important, que l'OsM ne pourrait jouer seul.

- à plus long terme :

Travailler à un projet de tournée qui mettrait à l'honneur l'Orchestre et son Directeur musical, Monsieur Christoph KONCZ, au cours de laquelle l'OsM rejoindrait depuis Mulhouse la ville de Vienne, en donnant une série de concerts dans les villes qui jalonnent le parcours.

Monsieur HEBERT évoque à présent la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens qu'il souhaiterait mettre en œuvre à la suite de l'obtention du label ONR. Cette convention permettrait de formaliser les engagements qui ont été exposés plus haut et de s'inscrire dans un schéma financier consolidé, au bénéfice du fonctionnement de la structure.

Concernant l'organisation interne de l'Orchestre, Monsieur HEBERT acte le passage en régie personnalisée et l'autonomie qui s'y rattache tout en rappelant que la Ville accompagne l'OsM dans cette transition. Monsieur HEBERT rappelle le travail qu'il reste à réaliser pour parachever le passage en régie personnalisée : la création d'un CST d'une part et le transfert du personnel à la régie d'autre part. Monsieur HEBERT évoque également les travaux déjà engagés : la refonte du règlement intérieur, la création de postes dans l'équipe d'encadrement et l'urgence à lancer certains concours de recrutement de musiciens.

Monsieur SIMEONI évoque les enjeux artistiques de l'Orchestre, notamment au regard des postes vacants parmi les musiciens permanents.

Enfin, à plus long terme, Monsieur HEBERT souhaite profiter de la création d'une structure autonome pour mettre en place une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale à l'instar du travail mené par d'autres structures consœurs : les violences sexuelles et sexistes, l'égalité femmes-hommes, la responsabilité environnementale, la sécurité, l'innovation, l'attractivité, etc.

Enfin, Monsieur HEBERT insiste sur la nécessité de rechercher de nouvelles ressources, publiques et privées, dans les mois et les années à venir.

Les questions étant épuisées, le Conseil d'administration passe au point n°2.

## II. Délibérations

### 1. Vote du budget primitif 2024 de l'OsM – Délibération n°007.7.1.1/23

En préambule, Madame GOETZ informe les membres du Conseil d'administration du changement du montant de la subvention de la DRAC qui apparaît sur la délibération. Celle-ci a été modifiée en recettes et en dépenses (- 50 000 €). Ce changement s'explique par des recettes non confirmées par la DRAC pour 2024. L'hypothèse de départ était de 960 000 € mais, les arbitrages n'étant pas finalisés, la DRAC préfère par prudence maintenir l'hypothèse de 2023 de 910 000 €.

Madame Anne Catherine GOETZ donne la parole à Monsieur Nicolas BEAUCHEF.

Monsieur BEAUCHEF rappelle le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du dernier Conseil d'Administration de l'Orchestre et souligne le fait que le budget présenté aujourd'hui s'inscrit dans ce débat. Il informe les membres du Conseil d'Administration d'une augmentation de 150 000 € dans la subvention de la ville de Mulhouse. En effet, la précédente subvention ne tenait pas compte des frais de gestion facturés à l'OsM, celle-ci a donc été augmentée de 150 000 € pour atteindre 3 550 000 €.

Nicolas BEAUCHEF présente le budget primitif 2024 de l'OsM dans ses axes principaux :

- un crédit de fonctionnement 4 859 700 € en recettes (subventionné à 94%) ;
- équilibré en dépenses, elles-mêmes composées de trois chapitres : les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012 – le plus important), et d'autres charges de gestion courante (chapitre 65 et 66).

Monsieur BEAUCHEF rappelle que les membres adopteront le budget par nature et par chapitre, ce qui implique donc que tout transfert d'un chapitre à l'autre devra être présenté et voté en Conseil d'Administration.

A l'issue de cette présentation, Madame GOETZ invite les membres du Conseil à s'exprimer.

Monsieur Joseph SIMEONI interroge Monsieur Jean VERNE à propos de la modification de la subvention de la DRAC. Monsieur VERNE indique que cette somme sera confirmée au cours du premier trimestre de l'année 2024. En l'état, il n'était donc pas possible pour la DRAC de s'engager alors que leurs budgets ne sont pas connus définitivement.

Madame GOETZ remercie la DRAC pour son soutien à l'OsM.

Les questions étant épuisées, Madame Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

Le budget primitif 2024 de l'OsM est approuvé à l'unanimité.

## 2. Convention de subventionnement avec la Ville de Mulhouse – Délibération n°008.7.5.8/233

En préambule, Madame GOETZ rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les trois prochaines délibérations (008, 009 et 010) ont été adoptées en miroir lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Madame GOETZ donne la parole à Monsieur BEAUCHEF.

Monsieur BEAUCHEF présente la Convention de subventionnement avec la ville de Mulhouse et en rappelle l'échéancier de versement.

Les questions étant épuisées, Madame Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

La Convention de subventionnement avec la ville de Mulhouse est approuvée à l'unanimité.

## 3. Convention de prestation de service avec la ville de Mulhouse – Délibération n°009.7.10.5/23

En préambule, Madame GOETZ précise que la ville continuera à assurer un certain nombre de fonctions support pendant le passage en régie personnalisée de l'OsM :

- une assistance administrative, juridique et un soutien à la gestion des ressources humaines ;
- des moyens matériels et mobiliers ;

- des moyens et un support informatiques.

Les questions étant épuisées, Madame Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

La Convention de prestation de service avec la ville de Mulhouse est approuvée à l'unanimité.

#### 4. Convention d'occupation du domaine public (La Filature) – Délibération n°010.3.3.2/23

En préambule, Madame GOETZ rappelle que l'OsM est accueilli à la Filature, propriété de la Ville de Mulhouse dont la gestion a été confiée à l'association « La Filature Scène nationale ». A ce titre, une convention d'occupation doit donc être passée entre la Scène nationale et l'OsM.

Monsieur BEAUCHEF présente la Convention d'occupation du domaine public au Conseil d'administration.

Les questions étant épuisées, Madame Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

La Convention d'occupation du domaine public (La Filature) est approuvée à l'unanimité.

#### 5. Règles de passation des contrats, conventions, marchés et transactions de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse et constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre symphonique de Mulhouse – Délibération n°011/1.1.3/23

Madame GOETZ informe les membres du Conseil d'administration le besoin d'élire une Commission d'Appels d'Offres (CAO).

Madame GOETZ donne la parole à Monsieur BEAUCHEF.

Monsieur BEAUCHEF rappelle tout d'abord que le premier Conseil d'administration de l'OsM avait conféré à Madame la Présidente l'autorisation de signer des engagements financiers jusqu'à un montant de 100 000 €. Il rappelle également que Madame la Présidente est membre de droit de la CAO.

Monsieur BEAUCHEF présente la délibération de manière succincte :

- les engagements inférieurs à 100 000 € hors taxes sont signés par Madame la Présidente ;
- les engagements compris entre 100 000 € et 215 000 € hors taxes doivent être présentés et adoptés en Conseil d'administration ;
- les engagements supérieurs à 215 000 € doivent être adoptés par la CAO.

Monsieur HEBERT prend la parole pour expliquer qu'il n'y aura très probablement pas d'engagement de dépenses de plus de 215 000 € pour l'OsM.

Aucune liste n'étant présentée par les membres du Conseil d'administration, Madame GOETZ propose que les membres représentants de la Ville de Mulhouse soient désignés membres titulaires de la CAO.

De même, Madame GOETZ propose aux membres du Conseil d'Administration que la Commission Consultative des Marchés (CCM) ait la même composition que la CAO.

Les questions étant épuisées, Madame Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

Le Conseil d'administration élit :

- en tant que membres titulaires de la commission d'appels d'offres :
  - Monsieur Alfred OBERLIN
  - Madame Nathalie MOTTE
  - Madame Peggy MIQUEE
  - Monsieur Joseph SIMEONI
  
- en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres :
  - Monsieur Jean VERNE
  - Monsieur Michel SPITZ
  - Monsieur Marc MUNCK
  - Monsieur Antoine EHRET

Sous réserve d'acceptation par les membres absents.

Les règles de passation des contrats, conventions, marchés et transactions de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse et la constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre symphonique de Mulhouse sont adoptées à l'unanimité.

#### 6. Convention de mandat entre l'OsM et la Filature – Délibération n°012.7.10.5/23

En préambule, Madame GOETZ rappelle que la Filature Scène nationale perçoit les recettes de billetterie de l'Orchestre quand bien même cette mission n'a jamais fait l'objet d'une convention passée avec la Ville de Mulhouse. A la suite du passage en régie personnalisée de l'OsM, il est désormais indispensable d'établir un tel document qui autorisera La Filature à percevoir les recettes de billetterie pour le compte de l'Orchestre.

Les questions étant épuisées, Mme Anne-Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

La Convention de mandat entre l'OsM et la Filature est approuvée à l'unanimité.

Les délibérations étant terminées, Madame GOETZ propose de passer aux points divers.

### III. Points divers

#### 1. Réflexions sur la politique de vente de l'OsM pour la saison 2024-2025

En préambule, Monsieur HEBERT rappelle que, lors du précédent Conseil d'administration, avait été évoqué l'importance d'augmenter les ressources propres de l'Orchestre. Monsieur HEBERT ajoute que l'actuelle grille tarifaire n'a pas été modifiée depuis neuf ans. Il présente succinctement son analyse de la politique tarifaire opérée par les autres orchestres français de même envergure (Cannes, Pau, Lyon, etc.). Il propose au Conseil d'administration de mener une réflexion sur ce sujet en vue de la saison 2024-2025.

Madame MOTTE prend la parole pour interroger Monsieur HEBERT sur la forme que pourraient prendre les séances de travail dédiées à la politique tarifaire de l'OsM.

Monsieur HEBERT propose d'organiser des petits groupes de travail et indique que Scène Nationale peut fournir des données de fréquentation relatives aux concerts de l'OsM. Monsieur HEBERT rappelle que la première population qui assiste aux concerts de l'OSM est issue de l'agglomération M2A, surreprésentée par rapport aux habitants de la ville de Mulhouse.

Monsieur SIMEONI souligne la nécessité de prendre en compte cette réalité de fréquentation et rappelle qu'une politique tarifaire basée sur des tarifs différents pour les mulhousiens et les non mulhousiens avait été proposée par le passé. A ce titre, Monsieur SIMEONI interroge le Conseil d'administration sur la possibilité de signer un accord avec l'agglomération M2A, notamment en vue d'obtenir un soutien financier de la part de cette dernière.

Madame GOETZ propose que la ville engage une discussion avec le Président de l'agglomération M2A à ce sujet.

Madame GOETZ rappelle le fait que l'agglomération M2A bénéficie du rayonnement de l'orchestre.

Monsieur SIMEONI propose de bâtir un projet artistique et culturel qui ne bénéficierait pas uniquement à la Ville de Mulhouse mais à toute l'agglomération, et propose à cet effet d'impliquer M2A à la construction du projet de l'OsM.

Madame GOETZ remarque que la Région Grand-Est pourrait également être impliquée dans le financement de l'Orchestre et dans la construction de son projet artistique et culturel au titre de son rayonnement sur son territoire régional.

Monsieur HEBERT indique que ces enjeux sont intrinsèquement liés à la refonte du règlement intérieur qui doit être poursuivie dès le mois de janvier 2024 avec les musiciens.

Monsieur HEBERT évoque un des projets qui s'inscriront dans le cadre du rayonnement de l'Orchestre sur le territoire alsacien. Il s'agit d'une série de concerts en collaboration avec le Chœur de Haute Alsace, dirigé par Patrick Marie-Aubert au Temple Saint-Etienne, suivi de quatre concerts sur le territoire alsacien. Il rappelle à ce titre que la convention avec la CeA prévoit au moins deux concerts sur le territoire par saison mais regrette une Convention CEA/OSM trop peu ambitieuse pour la diffusion culturelle sur le territoire alsacien. Enfin, Monsieur HEBERT clôt le débat en déplorant le fait que l'OsM soit trop éloigné de l'Université de Haute Alsace et souligne l'importance de renforcer ces liens.

Madame BECKER prend la parole pour indiquer qu'une dynamique est engagée parmi les instances de la CeA et est en cours d'arbitrage.

## 2. Programmation des prochains Conseils d'administration de l'OsM pour l'année 2024

Monsieur HEBERT propose les dates suivantes pour les prochains Conseils d'Administration en 2024 :

- vendredi 15 mars à 10h ;
- jeudi 13 juin à 10h ;
- vendredi 11 octobre à 10h ;
- jeudi 19 décembre à 10h en présence du Directeur musical, Monsieur Christoph KONCZ.

Monsieur HEBERT propose d'organiser une séance exceptionnelle avec Monsieur KONCZ au cours de laquelle le Directeur général et le Directeur musical présenteront la saison 2024-2025 aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur HEBERT présente les prochains concerts de l'OsM en janvier et février :

- série de concerts du nouvel an ;
- ballet « Sérénades » dans le cadre de la saison artistique de l'Opéra National du Rhin, à Strasbourg et à Mulhouse du 13 au 28 janvier ;
- deux concerts « Vent d'Est » au Temple Saint-Etienne de Mulhouse les 19 et 20 janvier ;
- concert symphonique « Trois frontières » au Stadtcasino de Bâle le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février ;
- concert symphonique « Feux d'artifices » à la Filature les 2 et 3 février ;
- ciné-concert « Laurel & Hardy » les 15 et 16 février à la Filature.

A ce titre, Madame GOETZ indique que tous les membres du Conseil d'administration sont cordialement invités à la série de concert du nouvel an :

- lundi 1<sup>er</sup> janvier à 15h à la Filature ;
- mardi 2 janvier à l'église Saint-Matthieu de Colmar ;
- dimanche 7 janvier à l'Aronde de Riedisheim.

Les questions étant épuisées, Mme Anne-Catherine GOETZ remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et clôt la séance à 12h30.

Fait à Mulhouse le 21 décembre 2023

La Présidente  
Madame Anne-Catherine GOETZ

